

---

Etat des places de guerre et postes militaires, annexe au projet de décret sur les places de guerre et postes militaires, en annexe de la séance du 24 mai 1791

Jean Xavier Bureaux de Pusy

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bureaux de Pusy Jean Xavier. Etat des places de guerre et postes militaires, annexe au projet de décret sur les places de guerre et postes militaires, en annexe de la séance du 24 mai 1791. In: Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. pp. 406-407;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_26\\_1\\_11032\\_t1\\_0406\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_11032_t1_0406_0000_1);

---

Fichier pdf généré le 03/07/2023

# ÉTAT DES PLACES DE GUERRE ET POSTES MILITAIRES

*classés suivant leur degré d'importance.*

PREMIÈRE CLASSE		SECONDE CLASSE		TROISIÈME CLASSE	
PLACES.	POSTES.	PLACES.	POSTES.	PLACES.	POSTES.
<p>Calais et dépendances. Gravelines. Dunkerque et dépendances. Bergues et dépendances. Saint-Omer.</p> <p>Lille. Douai et dépendances.</p> <p>Valenciennes. Condé et dépendances.</p> <p>Maubeuge. Philippeville. Charlemont et les Givets. Mézières. Sedan. Montmédy.</p> <p>Longwy. Thionville. Metz.</p> <p>Sarrelouis.</p> <p>Bitche. Landau et dépendances.</p> <p>Strasbourg.</p> <p>Neufbrisac. Huningue.</p> <p>Besançon.</p> <p>Fort-Barraux. Grenoble</p>	<p>Fort-l'Ecluse. Pierre-Châtel.</p>	<p>Boulogne et dépendances. Ardres.</p> <p>Aire et dépendances. Béthune. Arras. Bouchain. Cambrai.</p> <p>Le Quesnoy. Landrecies. Guise. Avesnes. Rocroi.</p> <p>Verdun.</p> <p>Vissembourg. Port-Louis. Phalsbourg.</p> <p>Schelestadt.</p> <p>Belfort.</p>	<p>Citadelle de Montreuil.</p> <p>Saint-Venant.</p> <p>Bavai.</p> <p>Mariembourg.</p> <p>Château de Bouillon. Carignan. Stenai.</p> <p>Rodemaken.</p> <p>Sierck.</p> <p>Lanterbourg.</p> <p>La Petite-Pierre.</p> <p>Landskron.</p> <p>Château de Blamont.</p> <p>Château de Joux.</p>	<p>Abbeville. Montreuil.</p> <p>Hesdin.</p> <p>Doullens. Bapaume.</p> <p>Amiens.</p> <p>Péronne. Ham. Saint-Quentin.</p> <p>La Fère.</p> <p>Toul. Nancy.</p> <p>Marsal.</p> <p>Haguenau.</p> <p>Auxonne. Salins et dépendances.</p>	<p>Fort Mardick.</p> <p>Lichtemberg.</p> <p>Fort Mortier.</p>

Briançon. Mont-Dauphin.	Queiras.	Embrun.	St-Vincent et Val de Barcelonnette	Valence.	
Antibes.		Entrevaux.	Colmar et dépendances.	Seine. Sisteron.	
Toulon et dépendances. Les Forts de Marseille.		Saint-Tropez.	Les îles Sainte-Marguerite. Les îles d'Hyères.		Fort d'Alais. Pecais. Citadelle de Montpellier.
	Les forts de Cette.		Citadelle du Saint-Esprit. Aiguemorte.		
Perpignan et dépendances. Port-Vendres et dépendances.	Bellegarde et dépendances.	Collioure et dépendances.	Le fort Brescou.	Béziers. Narbonne et dépendances.	Château de Salces.
Mont-Louis.		Navarreins.	Fort des Bains. Pratz de Mouillon. Villefranche.	Carcassonne.	Château de Lourdes.
Saint-Jean-Pied-de-Port.			Hendaye. Fort de Socoa.		Dax.
Bayonne et dépendances.		Rochefort.	Château-Trompette. Fort Médoc. Blaye. Fort Chapus.		Brouage.
L'île d'Oléron.	L'île d'Aix et dépendances.	Lorient.	Fouras et dépendances.		
La Rochelle et dépendances. L'île de Ré.			Château de Niort. Château de Nantes. Les îles d'Hédie et d'Ouat. L'île de Grouais. Concarneau.		
Belle-Île et dépendances. Port-Louis et dépendances.		Granville et dépendances.	Château de Toreau.		
Brest et dépendances.			Le fort de Châteauneuf.		
Saint-Malo et dépendances.	La Hougue et dépendances.		Château de Caen.	Carentan.	Saint-Lô. Château de Rouen.
Cherbourg et dépendances.			Château de Dieppe et dépendances. Batteries et retranchements sur les côtes et îles qui les avoisinent.		
Le Havre.		Bonifacio et dépendances. Calvi et dépendances. Saint-Florent et dépendances.	Île Rousse. Tour de Vivario. Tour de Bogognano.		
Corse { Ajaccio et dépendances. Bastia.				Corte et dépendances.	
48 Places.	7 Postes.	29 Places.	44 Postes.	24 Places.	12 Postes.
TOTAL..... 164 places et postes.					

NOTA. Quoique la sûreté de l'Etat demande depuis longtemps la construction de plusieurs places de guerre ou postes militaires, en différents points de nos frontières, particulièrement sur celle de l'Est; quoique la position de ces forteresses soit suffisamment indiquée par les débouchés et les communications qui ouvrent le royaume, et que, par cette raison, il est indispensable d'occuper; quoique ces travaux soient prévus et déjà préparés dans le silence du cabinet; cependant on a pensé que des boulevards projetés ne devaient point être comptés au nombre des forces effectives de l'Etat, et qu'il ne devait point en être fait mention dans ce tableau.